

# EXPÉRIMENTATION DE LA PRIORITÉ À DROITE

## Rue de Lattre de Tassigny à Alençon

À partir du lundi 19 juin 2023 // Alençon

Suite aux travaux de réfection de la chaussée rue de Lattre de Tassigny à Alençon, le régime de priorité du carrefour à feu situé au croisement de la Grande Rue et de la rue de Lattre de Tassigny sera, à titre expérimental, modifié en priorité à droite à compter du lundi 19 juin 2023. Des radars pédagogiques y seront également installés pour accompagner cette expérimentation et inciter à la réduction de la vitesse.

Dans la continuité de la mise en place de la Zone 30, de nouveaux aménagements sont progressivement mis en œuvre comme le double sens cyclable pour les vélos des rues à sens unique et le régime de priorité à droite dans certains carrefours.

Le passage progressif des carrefours en priorité à droite s'inscrit dans une démarche de consolidation de la ville apaisée zone 30.

La priorité à droite participe effectivement à la modération des vitesses car elle oblige les automobilistes à une plus grande vigilance aux abords des intersections, c'est un élément fondamental pour la sécurité des usagers de la route (automobilistes, cyclistes, piétons...).

De plus, elle permet une meilleure gestion de la vitesse par le conducteur qui la rend moins saccadée et plus fluide. Elle offre aussi plus de fluidité aux cyclistes qui gèrent leur vitesse sans avoir besoin de poser pied à terre.

